



MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉODORE-D'ACTON

1661 rue Principale, Saint-Théodore-d'Acton, Québec, J0H 1Z0

Téléphone : 450-546-2634 - Courriel : mun.st-theodore@mrcacton.qc.ca

Site internet : www.st-theodore.com - Facebook : [sainttheodore.dacton](https://www.facebook.com/sainttheodore.dacton)

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur d'un règlement

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marc Lévesque, Directeur général et secrétaire-trésorier :

QU'à une séance ordinaire tenue le 14 février 2022, le Conseil de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a adopté le « Règlement numéro 638-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton » ;

QUE l'objet du règlement est de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme ;

QUE ce règlement et le code d'éthique sont disponibles au bureau municipal et toute personne peut en prendre connaissance, du lundi au jeudi, de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h30, ou sur le site internet de la municipalité au www.st-theodore.com ;

QUE cet avis tient lieu d'avis de promulgation, le règlement entre donc en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce 15 février 2022.

Marc Lévesque
Directeur général & greffier-trésorier